



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 75 - Présents : 40 - Pouvoirs : 8 - Votants : 48**

**Présents :** ALAIS I. - ANSELME C. - ARBEZ D. - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERNARD-GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Jacques - BOUCHET R. - BURNET C. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - CHATELARD A. - CHAPOTOT C. - CURZILLAT L. - DECHAMBOUX J. - DELETRAZ A. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - DUPONT D. - DURET Carole - DURET Christian - FAVRE-DEREZ R. - FAVRE-FELIX D. - FOSSATI-ROYON M-H - JACOB C. - LAMBERSENS P. - LARMURIER C. - MACHEDA P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RITTAUD A. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - VINDRET R.

**Excusés :** ANDREOLI C. (pouvoir DUPERTHUY J.) - AUGY A-L. (pouvoir ROPHILLE C.) - BOCQUET Christophe - BRUILLOT S. (pouvoir DELILLE M.) - DAUBERCIES M-C. (pouvoir DECHAMBOUX J.) - GURLIAT-CLERC C. (pouvoir DUPONT D.) - FILLARD C. (pouvoir NOVEL C.) - NICOLAZZO G. (pouvoir BERNARD-GRANGER N.) - TILLOY D. - VILLEMAGNE M. (pouvoir RUBIN-DELANCHY J-Y.)

**Absents :** ALESINA C. - AVET LE VEUF E. - ANTHOINE D. - BONGOAT J-B. - BRUSSOZ M-C. - CARRE P. - COICAUD C. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUILLIÈRE C. - DEMOLIS JP - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILY C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NOEL S. - RIBIOLLET C. - SELLECHIA M-P. - VEDOVINI C. - VOGLER A.

**Secrétaire de séance :** LAMBERSENS P.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/12/2018

Date d'affichage : 06/12/2018

### Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire,

#### À l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 ;
- **APPROUVE** le renouvellement des conventions relatives au service de prévention des risques professionnels et au service de médecine de prévention du CDG 74 auxquels la commune est adhérente, pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer,
- **VALIDE** l'intervention d'un psychologue du travail, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- **VALIDE** les modalités d'attribution du CIA (complément indemnitaire annuel) dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- **APPROUVE** la création d'un poste de responsable de centre technique municipal (CTM),
- **APPROUVE** la signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la commune, le SILA et la société BERLIOZ, dans le cadre de travaux causés par la casse d'un collecteur d'eaux usées (terrain de football),
- **VALIDE** l'acquisition d'un bâtiment d'exploitation forestière situé vers la Glacière (commune déléguée d'Évires), suite au portage réalisé par l'Etablissement Public Foncier, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants,

- **APPROUVE** la signature d'une convention à intervenir avec les consorts Métral, et relative à l'installation de ponts canadiens entre deux parcelles privées situées de part et d'autre du chemin rural « d'Entre Deux Nants à Chez Soudan » (commune déléguée d'Aviernoz),
- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée H 873 rue Saint François de Sales (commune déléguée de Thorens-Glières), appartenant au Centre Arthur Lavy, dans le cadre de travaux relatifs à la démolition des anciens WC publics ainsi qu'à l'amélioration de l'accès à la Place du 14 juillet 1944,
- **APPROUVE** le lancement d'une étude énergétique, pilotée par le SYANE, afin de diagnostiquer les bâtiments communaux (isolation des bâtis),
- **PREND acte** des éléments du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) du PLU de la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue,
- **VALIDE** la sollicitation d'une subvention auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, dans le cadre de la DETR 2019, pour le projet de construction d'un groupe scolaire sur la commune déléguée des Ollières,
- **VALIDE** la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental 74, dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Département pour la mise à disposition de foncier par les communes en vue de produire du logement locatif aidé,
- **APPROUVE** la tarification des secours proposés par Haute-Savoie-Nordic en cas d'intervention sur le domaine nordique des Glières, pour la saison 2018-2019,
- **APPROUVE** la délibération rectificative de la délibération n°2018-121 du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2018 et relative à une décision modificative budgétaire à appliquer au Budget Principal, et non pas au Budget Bois et Forêts,
- **VALIDE** le recours au mécénat dans le cadre de l'espace culturel « Phil'Arts », afin de financer les éléments de communication relatifs à l'organisation des expositions prévues, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec les sociétés ECOTHERM et PILOT,
- **PREND acte** du rapport d'activité 2017 de la communauté d'agglomération du Grand Annecy, retraçant l'activité de l'établissement,

### À 47 voix pour, et 1 voix contre :

- **APPROUVE** la modification des tarifs communaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre de la redevance annuelle d'occupation du domaine public par les commerces ambulants, et dans le cadre des tarifs de la Vogue annuelle de Thorens-Glières, et **PRÉCISE** que les autres tarifs municipaux restent inchangés depuis la dernière délibération en vigueur.

Affiché le :


  
**Le Maire**  
**Christian ANSELME**